

**AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX****AIPR - NIVEAU CONCEPTEUR****PROGRAMME DE FORMATION****Date de décision :****Certificateur :** Ministère de la Transition écologique

Ce programme est conçu pour outiller les concepteurs avec les compétences nécessaires pour garantir la sécurité des projets impliquant des interventions à proximité des réseaux, tout en respectant la réglementation en vigueur.

A l'issue de la formation, le candidat sera en capacité de :

- > **1.** Comprendre les risques liés aux interventions à proximité des réseaux (électriques, gaz, eau, télécoms).
- > **2.** Appréhender la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers
- > **3.** Acquérir les connaissances nécessaires pour travailler en sécurité près des réseaux.
- > **4.** Apprendre les techniques de prévention et de gestion des risques lors d'interventions sur le terrain.
- > **5.** Connaître la réglementation en vigueur et les procédures à respecter.

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel concepteurs, chefs de projet, maîtres d'œuvre, responsables sécurité.

PRÉREQUIS

- > Avoir 18 ans minimum.
- > Bonne compréhension de la langue française
- > Expérience en gestion de projets de construction ou en encadrement d'équipes techniques.
- > Être à l'aise avec les outils informatiques.

**MOYENS
PÉDAGOGIQUES**

- > Formation en salle, sous forme d'exposé, illustrations, reportage photographiques et entraînement au passage QCM AIPR-Concepteur.
- > Livrets de formation

DURÉE

1 jour, soit 7h de formation par jour.

**ÉVALUATION
ET VALIDATION**

- > QCM sur les connaissances théoriques sur tablette via plateforme Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
- > Attestation de formation.

> MODALITÉS D'ACCÈS AUX PERSONNES HANDICAPÉES À LA FORMATION

Pour les personnes en situation de handicap, une personne référente est disponible pour répondre à vos questions sur ecarpentier@kiloutou.fr ou au 03 59 56 54 00.

Vous pouvez également contacter nos partenaires de l'AGEFIPH au 0 800 11 10 09



AIPR - NIVEAU CONCEPTEUR

Matinée (9h00 - 12h00)

1 - INTRODUCTION À LA FORMATION

- >Présentation des objectifs de la formation
- >Importance du rôle du concepteur dans la sécurité des interventions

2. RÉSEAU ET RÉGLEMENTATION :

- >Les réseaux et accidents
- >Les dispositions réglementaires
- >Les droits, les obligations et les responsabilités

3. INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX :

- >Les intervenants des réseaux et leur rôle
- >Les risques liés aux réseaux
- >L'autorisation d'Intervention à Proximité des réseaux
- >Les identifications des réseaux
- >Les travaux à proximité des réseaux

Après-midi (13h30 - 17h30)

- >Que faire en cas d'endommagement
- >Les travaux sans tranchée
- >Les travaux urgent

4. ÉTUDE DE CAS PRATIQUES :

- >Discussion sur des incidents passés impliquant des réseaux
- >Analyse des causes et identification des manquements
- >Retour d'expérience sur les bonnes pratiques

5. PRÉPARATION AU QCM :

- >À savoir pour obtenir l'AIPR concepteurs

6. ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES :

- >QCM sur les aspects réglementaires et techniques.
- >Validation des acquis et remise d'une attestation de formation

**AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX****AIPR - NIVEAU ENCADRANT****PROGRAMME DE FORMATION****Date de décision :****Certificateur :** Ministère de la Transition écologique

Ce programme est conçu pour outiller les encadrants avec les compétences nécessaires pour garantir la sécurité des projets impliquant des interventions à proximité des réseaux, tout en respectant la réglementation en vigueur.

A l'issue de la formation ,le candidat sera en capacité de :

- > **1.** Comprendre les risques liés aux interventions à proximité des réseaux (électriques, gaz, eau, télécoms).
- > **2.** Appréhender la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers
- > **3.** Acquérir les connaissances nécessaires pour travailler en sécurité près des réseaux.
- > **4.** Apprendre les techniques de prévention et de gestion des risques lors d'interventions sur le terrain.
- > **5.** Connaître la réglementation en vigueur et les procédures à respecter.

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel encadrants, chefs de projet, maîtres d'œuvre, responsables sécurité.

PRÉREQUIS

- > Avoir 18 ans minimum.
- > Bonne compréhension de la langue française
- > Expérience en gestion de projets de construction ou en encadrement d'équipes techniques.
- > Être à l'aise avec les outils informatique

**MOYENS
PÉDAGOGIQUES**

- > Formation en salle, sous forme d'exposé, illustrations, reportage photographiques et entraînement au passage QCM AIPR-Encadrant.
- > Livrets de formation

DURÉE

1 jour, soit 7h de formation par jour.

**ÉVALUATION
ET VALIDATION**

- > QCM sur les connaissances théoriques sur tablette via plateforme Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
- > Attestation de formation.

> MODALITÉS D'ACCÈS AUX PERSONNES HANDICAPÉES À LA FORMATION

Pour les personnes en situation de handicap, une personne référente est disponible pour répondre à vos questions sur ecarpentier@kiloutou.fr ou au 03 59 56 54 00.

Vous pouvez également contacter nos partenaires de l'AGEFIPH au 0 800 11 10 09



AIPR - NIVEAU ENCADRANT

Matinée (9h00 - 12h00)

1 - INTRODUCTION À LA FORMATION

- >Présentation des objectifs de la formation
- >Importance du rôle de l'encadrant dans la sécurité des interventions

2. RÉSEAU ET RÉGLEMENTATION :

- >Les réseaux et accidents
- >Les dispositions réglementaires
- >Les droits, les obligations et les responsabilités

3. INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX :

- >Les intervenants des réseaux et leur rôle
- >Les risques liés aux réseaux
- >L'autorisation d'Intervention à Proximité des réseaux
- >Les identifications des réseaux
- >Les travaux à proximité des réseaux

Après-midi (13h30 - 17h30)

- >Que faire en cas d'endommagement
- >Les travaux sans tranchée
- >Les travaux urgent

4. ÉTUDE DE CAS PRATIQUES :

- >Discussion sur des incidents passés impliquant des réseaux
- >Analyse des causes et identification des manquements
- >Retour d'expérience sur les bonnes pratiques

5. PRÉPARATION AU QCM :

- >À savoir pour obtenir l'AIPR encadrants

6. ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES :

- >QCM sur les aspects réglementaires et techniques
- >Validation des acquis et remise d'une attestation de formation